



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Brillier par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 9 septembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-09-310 / RAPPORT DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE - AOÛT 2024**

IL est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et unanimement résolu:

- **D'ACCEPTER** le dépôt du Rapport d'activités de l'inspectrice en Urbanisme pour le mois d'août 2024. Lequel rapport fait mention de:

a) Suivi des demandes des citoyens (5), agents immeubles (2), arpenteurs (1), notaires et autres.
- Analyse de demandes de permis - Émission de 1 permis (Rénovation). Demande spécifique : - Rédaction de documents pour la modification au zonage d'Idéal Cargo (En collaboration avec Philippe Habel) - Suivi avec le propriétaire pour la demande d'idéale Cargo - Suivi de la procédure pour la refonte réglementaire - Refus de demande de permis en zone inondable - Inspection et avis pour une plainte concernant des herbes hautes sur la 161 - Traitement d'une demande de vidange supplémentaire (installation septique)

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **13 septembre 2024**.

Karl Peguy-Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier